

Procès verbal de la séance du 24 Octobre 2008

L'an deux mille huit, le vingt quatre octobre à vingt heures quinze, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude BERAUX, Maire.

Etaient Présents : Mesdames MOUROT E, MICHON B, REBMANN V, RIBOULOT MC, SCELLIER P et Messieurs BERAUX JC, DOUCET JM, DRAPIER J, ESTANQUEIRO B, FEDERSPIEL D, REGNAULD G, GUICHARD E, VERNEAU R, VANHAELEWYN E

Etait absent excusé : JIMENEZ ORTIZ C,

Monsieur DRAPIER Jérôme a été élu secrétaire.

MEME SEANCE

VIREMENT DE CREDITS

- a) Suite au contrôle technique du véhicule Peugeot Boxer affecté à l'atelier, nous constatons que le coût de remise en conformité est très supérieur à la valeur vénale, il est donc décidé de procéder à son changement. L'étude des propositions conduit à l'achat d'un véhicule d'une valeur maximum de 13 000 €,
- b) Les travaux imprévues et indispensables sur la voûte de l'église ne pouvaient pas être prévu au budget,
- c) Une demande de non valeur a été faite par la trésorerie et des crédits sont à prévoir pour régulariser cette opération comptable.

C'est pourquoi il vous est proposé ce virement de crédits.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice.

CREDITS A OUVRIR

Chap.	Compte	OpER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
23	2313	76		Aménagement voirie	-23000.00
23	2313	65		Rénovation église	10000.00
21	21782	83		Matériel technique	13000.00

Chap.	Compte	OpER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
65	654			Pertes sur créances irrécouvrables	200.00
022	022			DEPENSES IMPREVUES	-450.00
	6355			TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	250.00

MEME SEANCE

FINANCEMENT FRAIS DE REPAS DES ENFANTS DES COMMUNES REGROUPEES

Le Maire donne lecture d'une circulaire du Conseil Général concernant le financement des frais de repas servis aux élèves provenant des classes regroupées. La participation du Conseil Général est de 280 € par rationnaire et par an soit 2 € du repas.

Le nombre de rationnaires bénéficiaires est à ce jour de 172 enfants.

Le Maire informe que les enfants domiciliés à Chézy ne bénéficient pas de cette aide financière par conséquent la commune de Chézy dans un souci d'équité des tarifications prend en charge sur son budget cette somme de 2 € soit l'équivalent de 18 000 € annuellement

Le prix des repas voir délibération du 27 juin (5.40 € - 2 € = 3.40 €)

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Général de l'Aisne pour le financement des frais de repas servis aux écoliers de niveau préélémentaire et primaires provenant de classe fermées et regroupées fréquentant les écoles.

MODIFIE le prix des repas des écoles regroupées de la façon suivante : 5.40 € - 2 € = 3.40 € à compter du 1^{er} Octobre 2008.

MEME SEANCE

TITRES EN NON VALEUR

La Trésorerie de Charly-sur-Marne fait part de titres irrécouvrables concernant

- les travaux hydrauliques : Les personnes concernées sont décédées sans héritiers connus pour un montant de 93.57 €,
- les frais de cantine : un débiteur est décédé, l'autre disparu, renseignement : recherches négatives.

Les titres en non valeur représentent une somme de 187.97 €.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE les titres en non valeur suivants :

- Hydraulique 93.57 €
- Cantine 94.40 €

MEME SEANCE

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DES FETES

Comme chaque année le repas républicain du 13 juillet est gratuit. Le conseil municipal s'est engagé à rembourser le comité des fêtes des dépenses occasionnées. Le montant est évalué à 900 €.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** de verser une subvention exceptionnelle au comité des fêtes d'un montant de 900.00 €
- Les crédits seront pris au compte 6574.

MEME SEANCE

MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Le Maire donne lecture d'un courrier de la Directrice de l'école élémentaire concernant une demande de mise à disposition de Sylvie HUET pour les accompagner en classe de neige. Cette année l'école ne peut pas proposer comme les années précédentes Mademoiselle PAWTOWSKI, contrat avenir mise à disposition de l'école, son contrat se termine au mois de décembre 2008. La Directrice demande si la commune accepte néanmoins de détacher Sylvie HUET.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **REFUSE** la mise à disposition de Sylvie HUET pour la classe de neige de mars 2009 pour des raisons financières,
- **ETUDIE** et cherchera à aider les enseignements à trouver une solution.

MEME SEANCE

MODIFICATION DES HORAIRES

Suite à la suppression de l'école le samedi matin, il a été nécessaire de réorganiser le temps de travail du personnel. Il est proposé la modification du temps de travail de certaines employées :

LEFEVRE Maria-Aurore	20 h passe à 22 h
BERJOT Delphine	18 h passe à 20 h
LEBRUN Nadia	29 h passe à 31 h
MARCELLE Carole	37 h passe à 35 h et suppression des 11 jours ARTT
HUET Sylvie	37 h passe à 35 h et suppression des 11 jours ARTT

Vu l'avis favorable du Comité technique paritaire.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** la modification du temps de travail à compter du 1^{er} septembre 2008 des employées suivantes :

LEFEVRE Maria-Aurore	20 h passe à 22 h,
BERJOT Delphine	18 h passe à 20 h,
LEBRUN Nadia	29 h passe à 31 h,
MARCELLE Carole	37 h passe à 35 h et suppression des 11 jours ARTT,
HUET Sylvie	37 h passe à 35 h et suppression des 11 jours ARTT.

MEME SEANCE

MODIFICATION DES HORAIRES DE CLASSE

Suite aux problèmes d'horaires des transports scolaires, le Conseil Général a demandé la modification des horaires des cours des écoles maternelle et élémentaire.

Le conseil d'école dans sa séance du 10 octobre 2008 à accepter la modification des horaires, en accord avec l'inspection académique.

Sur proposition du Conseil d'école Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la modification des horaires des groupes scolaires Christian Cabrol qui seront :

Ecole de Chézy

Matin ; 9 h 10 à 12 h 05
Après midi : 13 h 30 à 16 h 35

Ecole d'Azy

Matin 9 h 05 à 12 h 05
Après midi : 13 h 30 à 16 h 30

MEME SEANCE

AVENANT HONORAIRES VERITAS

Le Bureau Véritas a signé un contrat avec la Mairie pour les contrôles techniques et la coordination SPS pour les travaux de réhabilitation d'un immeuble communal.

Les travaux de construction du kiosque doivent débuter et il est nécessaire de prévoir les contrôles techniques et la coordination SPS.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** les avenants proposés par le Bureau Véritas,
- **AUTORISE** le maire à signer les documents nécessaires.

MEME SEANCE

TRANSFERT DE CONCESSION

Madame MARCELLE Ginette a acheté une concession dans l'ancien cimetière en 2004 et souhaite transférer sa concession dans le nouveau cimetière.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** de transférer la concession N° 485 de l'ancien cimetière achetée par Monsieur et Madame MARCELLE Serge pour une durée de 50 ans par une concession dans le nouveau cimetière.

MEME SEANCE

TELETRANSMISSION DES ACTES

Le Maire donne lecture d'un courrier de la Sous Préfecture concernant la télétransmission des actes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE la mise en place de la procédure de télétransmission des actes,
CHARGE le maire de choisir un dispositif de télétransmission,
AUTORISE le maire à signer la convention.

INFORMATIONS DIVERSES

1. Réparation de la petite cloche de l'église : 448.00 € HT : le conseil municipal émet un avis favorable
2. Noël en fête 2008 : programme des animations de Noël : le conseil municipal décide d'organiser un concours interne d'illuminations. La commission fleurissement – illuminations organisera la visite de la commune pour désigner les plus belles illuminations
3. Le maire informe le conseil de la hausse du tarif du gaz naturel selon un barème national suite à la hausse des produits pétroliers, application à partir du 15 août 2008
4. Bilan des interventions estivales du Service des Agents locaux de Médiation et d'Insertion de la C4
5. Versement de la subvention pour la classe de neige 2008 d'un montant de 3 300 €
6. Demande de subvention classe de neige pour 2009 en cours
7. Compte rendu du comité syndical de l'USESA
8. Réponse négative de Monsieur Gérome CHARRIER concernant la garantie décennale des travaux des Roches. Les bordures fil d'eau sont fendues par le milieu et très souvent les bords et joints sont cassés. Le conseil municipal demande qu'un constat d'huissier soit établi. Une déclaration de sinistre sera déposée auprès de notre assurance et il sera demandé le passage d'un expert
9. Travaux EP/FT Route des Roches : décompte définitif pour un montant de 29 638.56 €
10. Soirées spectacle 2009 : appel à projet demandé par le Conseil Général : compte tenu des travaux actuels, la commune ne souhaite pas s'engager
11. Un courrier est envoyé à la société Rézydalia concernant les aires de stationnement prévu dans le permis de construire de la grande rue
12. Remerciements de la Ligue contre le cancer

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits par les membres présents